



Marché à procédure adaptée

Marché passé en application de l'article L 2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 et de l'article R 2131-12 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.

Caméra numérique pour microscope SVT

1- PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Pouvoir adjudicateur :

LGT Marie Curie

16 rue Octave Gréard

14500 Vire Normandie

Tél. : 02 31 68 09 71

Int.0141555p@ac-normandie.fr

Représenté par :

E. MARTINEAU, Provisseure

2- MODALITÉS DU MARCHÉ

Date de limite des offres :

5 juillet 2024 – 18h

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra être exécuté qu'après notification au fournisseur retenu.

3- CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ

Le marché a pour objet :

Lot 1 : caméras numériques - SVT

Prestation demandée : lot de 12 caméras numériques pour microscope en SVT, pour l'utilisation de comptage, de mesures physiques associées à des lames micrométriques,...

4- PRIX

Les prix sont réputés prendre en compte toutes les charges fiscales, parafiscales ou autre frappant obligatoirement les prestations de transports de personnes ainsi que tous les frais afférents à la rémunération et à la formation du personnel, aux assurances obligatoires à la couverture du titulaire, aux autres charges annexes directement ou indirectement liées au fonctionnement du service.

Les prix sont fermes.

5- MODE DE RÈGLEMENT

Le règlement se fera par virement administratif sur présentation de facture déposée sur CHORUS.

Le titulaire du marché devra joindre un RIB pour les paiements (BIC/IBAN).

6- JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères de choix suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

- Qualité et respect des dispositions du décret cité ci-dessus : 40 %
- Prix :50 %
- Délai de livraison : 10%

7- DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les attestations ou certificats des organismes devront être fournis. Si le candidat ne peut produire ces documents, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

8- PRESENTATION ET CONTENU DU DOSSIER

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

Le présent « Dossier de consultation » complété et signé

- Tous les documents utiles demandés dans ce dossier de consultation
- Fiche technique détaillée des produits

9- CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres déposées sur la plateforme AJI :

10- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :

(intitulé complet de la société)

Domiciliée :

.....

.....

.....

E-mail :

ayant son siège à :

.....

Immatriculation :

- numéro d'identité de l'entreprise :
- code d'activité économique principale :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modification ni réserves.

A _____, le _____

Le candidat (nom) :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet de la société)

-